Conférence Nationale des Académies

Lettre des Académies

Bulletin interne de la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettre et Arts

n°39 – Décembre 2021

Éditorial

De l'enthousiasme !

Permettez-moi de revenir sur le fil conducteur de ma courte intervention à l'ouverture du Colloque CNA à Paris, en octobre dernier : l'enthousiasme.

Cet enthousiasme dont Madame de Staël nous dit que de tous les sentiments, c'est celui qui procure le plus de bonheur *(De l'Allemagne)*.

En effet, faire vivre, évoluer des institutions comme nos Académies de province, est un exercice qui requiert une bonne dose d'enthousiasme.

Sommes-nous les « ambassadeurs du savoir » comme le souhaitait Monsieur le Chancelier Xavier Darcos en 2019 ? Quelle belle formule : ambassadeurs du savoir !

Le savoir des siècles passés ? Certes. Mais, non moins certainement, ambassadeurs des savoirs de notre temps. Nous sommes au 21e siècle ! Les jeunes comme les moins jeunes nous attendent, réclament nos avis sur la manière dont notre monde change.

Ce monde, dans tous ses aspects, évolue vite, trop vite même. Force est de constater que nous sommes peu nombreux à dominer les connaissances nécessaires pour suivre le cours des choses.

C'est un des rôles des Académies de répondre à ces attentes. Elles ont la hauteur de vue, la sérénité requises. Elles publient, animent des débats, des Colloques.

Il faut faire connaître leurs actions. Les temps sont révolus où toute communication faite au sein de l'une de nos Sociétés recevait immédiatement un écho dans la presse locale. Depuis fort longtemps nous savons que tous rassemblés au sein d'une même association, nous aurons plus de chances de nous faire connaître. D'où la création de la CNA.

Un site internet rénové, une Lettre repensée sont à votre disposition et service.

Sachez en profiter. Ces documents peuvent être lus par tous les internautes.

Chaque Académie en charge de la présidence de la CNA insuffle sa part d'enthousiasme dans cette aventure : l'Alsace, hier, Mâcon aujourd'hui et Caen demain…

N'oubliez pas : vous n'êtes pas spectateurs de ce long travail… vous en êtes les acteurs.

Jacqueline Bernet

L'année 2021 s'achève avec son lot de drames mais aussi de bonnes nouvelles. **Avant les traditionnels vœux, le Bureau de la Conférence Nationale des Académies et Jacqueline Bernet en charge de cette Lettre, vous souhaitent de très heureuses Fêtes de fin d'année.**

Jean-Michel Dulin
Président

« L'Écriture inclusive »

A la suite de ce qui avait été évoqué lors du Colloque parisien d'octobre dernier, nous portons à votre attention cet article de Christiane Roederer à propos de l'écriture inclusive. Jean-Michel Dulin, Président de la CNA.

« Ce monsieur et ces dames sont charmants. Ils admirent le jardin »

Une phrase simple et claire : sujet, verbe, adjectif, complément.

La voici traduite en écriture inclusive ou novlangue :

« Ce monsieur et ces dames sont charmant.e.s. Ils.Elles admirent le jardin ».

Tout ceci au nom de l'égalité des genres. Notre langue aurait donc été pervertie par la gent masculine dans le but d'en faire un instrument de pouvoir de l'homme sur la femme. Elle doit donc être féminisée par égalitarisme. Il ne s'agit en réalité que d'une égalité statistique puisqu'à chaque mot masculin devrait correspondre un mot féminin.

Mais les mots ne sont pas des personnes… Ce qui compte c'est l'égalité juridique, professionnelle, politique, culturelle.

A l'évidence ce sont des formes de graphies illisibles et inaudibles : que devient cette « pédanterie » dans les discours ? Un péril mortel annoncé par l'Académie française. Mortel pour ceux qui souffrent d'un handicap, donc une exclusion supplémentaire. Mortel pour l'apprentissage de la langue en France comme à l'étranger.

Le 24 septembre 2021, le ministre de l'Education nationale, M. Jean-Michel Blanquer en visite en Alsace, a prôné l'apprentissage d'une deuxième langue, en l'occurrence l'allemand dès la maternelle, a encouragé les classes bilingues, vecteur de la mixité sociale et soutenu le maintien des échanges grâce à Erasmus.

La question est simple : comment apprendre une autre langue quand la langue vernaculaire n'est pas acquise ?

Quelles sont les premières victimes ?

Nos enfants et les personnes atteintes d'un handicap.

Cette écriture entrave la lecture, détruit la concentration, enlaidit le texte, en un mot : elle est illisible.

Pour preuve, voici l'extrait d'un manuel scolaire du CE2, destiné à des élèves de 8 ans :

« Grâce aux agriculteur.rice.s, aux artisan.e.s ; et aux commerçant.e.s, la Gaule était un pays riche ».

Or selon les chiffres officiels, à l'arrivée en 6e, un élève sur quatre est illettré, incapable de lire un texte de 25 lignes et de le résumer en 5 lignes intelligibles.

Quel pourcentage après l'instauration de la novlangue ?

L'écriture inclusive doit être éradiquée de l'enseignement scolaire et universitaire tant elle est dénuée de toute logique grammaticale et provoque une rupture entre l'écrit et l'oral.

Le 1er mai 2021, le ministre de l'Education nationale a pris position une fois encore : « *La langue française ne doit pas être triturée ou abimée… Mettre des points au milieu des mots est un barrage à la transmission de notre langue pour tous* ».

Une longue histoire

François 1er, en 1539, par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, prévoit que *« Tous les documents officiels soient prononcés, enregistrés et délivrés en langage maternel françois et non autrement »*.

Sans doute faudrait-il donner la parole aux juristes et aux linguistes pour rappeler la place du français dans l'Histoire jusqu'au XXIe s. Mais tel n'est pas le sujet.

En 1992, la révision constitutionnelle faisant suite à la signature du traité de Maastricht vient conférer une valeur constitutionnelle à notre langue.

En 2019, trois députés, Mme Anne-Laure Blin, MM. Julien Ravier et Patrick Hetzel ont proposé d'ajouter plusieurs articles à la Constitution de 1958, entre autres :

« Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française telle qu'elle est codifiée par l'Académie française »…

« A compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, l'utilisation de l'écriture dite inclusive est formellement interdite. »

En 2017 et en 2019 : le premier ministre d'alors invite *« à ne pas faire usage de l'écriture inclusive et au respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, les administrations relevant de l'Etat doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques ».*

Enfin une circulaire gouvernementale du **6 mai 2021** constate : *« Malgré le droit positif et les déclarations officielles, force est de constater que certains partis politiques, enseignants, administrations, éditeurs, associations, entreprises, syndicats cèdent peu à peu, face à la pression des lobbys… à l'écriture inclusive qui prospère faute de réelle volonté politique de sauvegarder notre langue et de permettre à l'Académie française de se donner tous les moyens pour assurer la préservation et l'évolution de notre langue… ».*

En effet, le Finistère, les villes de Lyon, Paris, Strasbourg ont basculé en écriture inclusive. Cette dernière semble à présent respecter l'injonction ministérielle après une intervention.

Le 1er octobre 2021, M. le Chancelier Xavier Darcos, en ouverture au colloque consacré à « L'intérêt public » affirme, une fois encore : *« Défendre la langue française c'est défendre l'intérêt public ».*

Le constat est établi. Il serait temps d'induire une action forte contre cette perversion linguistique.

Faut-il considérer que la résistance soit perdue ?

Soulignons encore que sur le plan socio-politique, cet activisme grammatical est nocif pour le féminisme : « *Quand on se soucie aussi peu des conditions sociales réelles des femmes, on n'œuvre pas à leurs droits, mais on relativise radicalement l'importance des situations concrètes. Ce militantisme n'est donc pas d'un néo-féminisme, ni même à vrai dire un pseudo-féminisme, mais en réalité un antiféminisme qui dévalorise toutes les revendications tangibles et essentielles des femmes réellement opprimées.* » (Jean Szlamowicz, figarovox.2019)

Contrairement à certains esprits chagrins qui affirment qu'il n'y a plus de contre-feux aux clichés bien-pensants, osons poser la question :

La Conférence nationale des Académies peut-elle, doit-elle… allumer l'un de ces contre-feux ?

Christiane Roederer,
Président d'honneur de la CNA

Vous souhaitez réagir ?

Que pensez-vous du nouveau pronom iel ?

Ecrivez à : cna.conum@gmail.com

Louis Pasteur

Voici un extrait d'un article très intéressant que vous pourrez lire en entier sur le site de la CNA.

Pasteur s'est construit, a été construit, déconstruit. Il faut maintenant commémorer sa naissance.

« Il ne faut pas toucher aux idoles : la dorure en reste aux mains », a dit Flaubert (1857). Mais, à propos de savants du passé, n'y gagnerions-nous pas un peu à cueillir quelques parcelles brillantes que nous pourrions faire fructifier ?

L'année 2022 sera le bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur (il naquit le 27 décembre 1822), et la question est d'organiser utilement cette commémoration. Cela n'est aussi simple que de son vivant, car nous savons aujourd'hui parfaitement que Pasteur fut d'abord célébré pour ses travaux scientifiques, avant d'être héroïsé par le pouvoir politique, en l'occurrence Napoléon III et son épouse, puis par la Troisième République. Les historiens et ses contemporains (Valléry-Radot, 1900 ; Langevin, 1945 ; Raichwarg, 1995 ; Debru, 2007) ont bien montré qu'il savait mettre en scène ses résultats, se faire une large publicité, élaborer sa propre statue, mais c'est un fait indéniable que Pasteur s'engagea activement pour le bien de la société.

On ne reviendra pas ici sur les détails de sa carrière, mais on observera d'abord qu'il fut de plusieurs régions, avant d'arriver à Paris, et de rayonner largement. Venu de Franche Comté, il étudia à Paris, travailla d'abord à Dijon, rencontra sa parfaite épouse, la fille du doyen Laurent, à Strasbourg, puis fut doyen à Lille, et revint à Paris. Puis, pour ses études, il n'hésita pas à se rendre sur les sites utiles : Pont-Gisquet (près d'Alès), pour étudier les maladies du ver à soie ; Clermont-Ferrand pour étudier les maladies de la bière; le sud-est pour le rouget des porcs, etc. Enfin il essaima, avec des instituts Pasteur et de nombreux élèves, dont Alexandre Yersin, Emile Roux, etc. Bref, nombre d'Académies des sciences, arts et lettres peuvent légitimement célébrer les travaux de Pasteur.

La part des choses

Comment pouvons-nous évoquer le « savant » et son œuvre, sans tomber dans l'hagiographie des premiers temps, ni dans la critique excessive d'historiens qui n'ont pas toujours vu que, en sciences de la nature, l'audace et la conviction sont souvent la marque de la véritable découverte ? Notre confrère Claude Debru écrit ainsi justement que « Saisir l'inconnu à l'aide d'outils moins sûrs qu'on ne le croit appartient aux esprits qui vivent avec la nature ce dialogue singulier de questions d'abord mal posées et de réponses d'abord mal entendues, au terme duquel s'établit l'étrange certitude d'une rationalité indice d'une vérité objective » (Debru, 2007). Quand Pasteur dit « Y penser toujours », il n'est pas modeste, mais les témoignages montrent qu'il ne ment pas : sa vie fut de labeur, de rigueur, d'austérité, d'étude.

Alors comment organiser nos célébrations ? Les historiens les plus rigoureux ont eu raison de signaler – sur pièces – que d'autres, avant Pasteur, avaient bien vu ce dont on a crédité notre chimiste, et oui, Pasteur a su raconter *a posteriori* des histoires de ses découvertes sous un jour plus beau qu'il n'avait été. Par exemple, deux conférences données en 1860 devant les membres de la Société Chimique de Paris, à propos de la chiralité, gomment les hésitations et font apparaître le travail effectué très magistral, mais le grand Carl Friedrich Gauss, à qui l'on ne conteste pas ses découvertes mathématiques, ne publiait-il pas, tardivement, des résultats dont les preuves ne portaient plus de marques de la transpiration qui n'épargne pas les « génies » ?

Lire la suite sur **www.academies-cna.fr…**

Hervé This,
Académie d'Alsace

Les Prix de l'Académie d'Aix

Depuis ses origines l'Académie d'Aix distribue des Prix. Leur nombre a varié au cours de l'histoire de l'institution. Le 8 juin 2021, dans le site prestigieux du château de Lourmarin, eut lieu la cérémonie de proclamation des Prix de l'Académie d'Aix, conjointement avec la séance de clôture de l'année 2020-2021. En prolongement de cet événement, le 19 juin une réception dans le jardin du musée Paul Arbaud, siège de l'Académie, permit aux lauréats des Prix 2021 et aussi ceux des Prix 2020 de dédicacer leurs livres à des lecteurs venus nombreux. À cette séance de signatures furent aussi associés nos académiciens aixois, auteurs d'ouvrages récemment publiés.

Les lauréats des sept Prix 2021 de l'Académie d'Aix ont été récompensés pour leurs œuvres respectives suivantes :

- Prix de Vertu : destiné à soutenir une association à but humanitaire, décerné à l'association *Hilda-Soler-Les Moreuils*, sise à Vernègues, pour son œuvre de bienfaisance auprès des gens de la rue.

- Prix Thiers : dédié à un ouvrage intéressant la Provence ou écrit par un Provençal, attribué à Noël Coulet et Florian Mazel, co-directeurs de l'ouvrage *Histoire d'Aix-en-Provence* (Presses Universitaires de Rennes).

- Prix Mignet : destiné à couronner une œuvre se rattachant à la ville d'Aix et à sa région, attribué à Aurélie Bosc pour la direction de l'ouvrage *Germain Nouveau, l'ami de Verlaine et de Rimbaud* (SilvanaEditoriale).

- Prix Arbaud : en l'honneur du collectionneur érudit et généreux donateur de son hôtel, devenu siège de l'Académie, décerné à Gilbert Buti pour son livre *Colère de Dieu, mémoire des hommes. La peste en Provence 1720-2020* (les éditions du cerf).

- Prix Bruno Durand : poète provençal et félibre, attribué à Jean-Claude Bouvier pour son livre *Les noms de lieux dans l'œuvre de Jean Giono, du goût des mots à la quête des sens* (Les Alpes de Lumière).

- Prix Lourmarin : en l'honneur de Robert Laurent-Vibert, donateur de château de Lourmarin, décerné à Jean Contrucci pour son roman *Le printemps des maudits* (Éditions Hervé Chopin).

- Prix d'Hippone : attribué à un ouvrage traitant de l'histoire ancienne des pays méditerranéens, décerné à Abdelmagid Ennabli pour son ouvrage *Carthage, les travaux et les jours, recherches et découvertes 1831-2016* (CNRS Éditions).

Jean-Pierre Centi
Président de l'Académie d'Aix

La Lettre, comme le site internet de la CNA attendent vos informations, vos photos, l'annonce de vos publications. Merci de diffuser ce numéro à tous vos amis.

Pour la Lettre, contacter Jacqueline Bernet, rédactrice en chef : p.bernet@sfr.fr ; pour le site, contacter Jean Hurstel : cna.conum@gmail.com

N'oubliez pas : un formulaire de satisfaction est à votre disposition sur la page : https://www.academies-cna.fr/contact/

Rédacteur en chef : Jacqueline Bernet - Directeur de publication : Jean-Michel Dulin.
Contact : cna.conum@gmail.com - www.academies-cna.fr - ISSN : 1771-2513